



CFPPA
DES PAYS
D'AUDE



Scannez-moi
Pour + d'info



NSF : 415

CPF : 202

Formacode : 15091

Cadre réglementaire du bilan de compétence

Loi du 31 décembre 1991

Loi 2018-771 du 5 septembre
2018

Articles : L6313-1, L6313-4 et
R6313-4 à 6313-7 du code du
travail

CONDITIONS D'ADMISSION

- Entrées et sorties permanentes

Possibilité
d'accompagnement
à distance

BILAN DE COMPETENCE PARCOURS COMPLET



OBJECTIF : Mettre en place un plan d'action professionnel

- Faire le point sur sa carrière, repérer sa valeur professionnelle
- Etre accompagné à faire un choix pour se reconverter, sécuriser son avenir professionnel ou évaluer l'opportunité de créer une entreprise
- Construire un projet professionnel (reconversion, évolution interne, mobilité, formation...)
- Comprendre les blocages ressentis dans son travail et identifier des solutions

DUREE ET ORGANISATION

Entre 18h et 24h étalées sur 2 à 3 mois 8 à 10 rendez-vous en moyenne

Nous travaillons en « regard pluriel » c'est-à-dire que le bénéficiaire a un conseiller référent tout au long du bilan, mais il a également contact avec un 2ème conseiller pour 1 à 2 RDV (Psychologue du travail habilité à utiliser des tests psychométriques ou CIP).

Cette modalité permet d'avoir un double regard sur son projet, mais également un travail interne des équipes pour suivre et améliorer les accompagnements en cours.

Le conseiller bilan est dans une relation de travail conjointe avec le bénéficiaire, nous effectuons ensemble les étapes du bilan (préalablement définies lors d'un entretien de pré-analyse de la demande) - Détermination conjointe des étapes à mettre en œuvre et des moyens à mobiliser pour atteindre ses objectifs (avant le début du bilan, au montage du dossier) - Analyse de la demande et des éléments déclencheurs du bilan, de ses besoins et identification des objectifs personnalisés.

Les RDV sont tous en entretien individuel, les méthodes utilisées sont liées aux différentes techniques d'entretien et d'accompagnement issus des méthodologies de psychologie du travail et d'orientation.

Une des spécificités de nos accompagnements cadre est de mobiliser la méthode dite de « **la navigation professionnelle** » issue des travaux de G.LEBOTERF.

Le degré de guidance dépend de l'autonomie du bénéficiaire.



- Supports adaptés en fonction des besoins
- Durées des RDV adaptés aux problématiques physiques et de fatigabilité.
- Conseillères formées aux problématiques de santé au travail et risques psycho-sociaux.

FINANCEMENT

Coût pédagogique pris en charge par le CPF : 72,50€ de l'heure soit 1740€ pour 24h

Retrouvez les liens CPF pour vous inscrire directement sur notre site internet



100 %
DE SATISFACTION



94 %
DE PLAN D'ACTION
MIS EN ŒUVRE



88%
D'ENTRETIEN RÉALISÉ A 6
MOIS

PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT

Phase préliminaire :

- co-analyse de la demande, des besoins et co-construction du planning

Phase d'investigation :

- Analyse de son parcours personnel, professionnel et de formation antérieure : pour repérer ses positionnements, ses acquis, se réapproprier ses étapes de vie, repérer les choix réalisés, leur pertinence, identifier les éléments de compétence
- Analyse des centres d'intérêts professionnels, de ses facteurs de motivations et de ses valeurs pour cibler les métiers ou postes correspondants
- Analyse des compétences mobilisables et transférables
- Evaluation et analyse des aptitudes cognitives (potentiels, modes de raisonnement)
- Analyse des traits de personnalité, des valeurs, le cas échéant des facteurs de stress et intelligence émotionnelle (Interprétation avec le bénéficiaire des tests et questionnaires)
- Construction de projets professionnels : aide au recueil d'information sur les métiers, le marché du travail et les possibles en fonction de son profil, ses attentes et ses capacités
- Appui à la mise en œuvre d'enquêtes auprès de professionnels
- Rapprochement du profil de l'individu à un ou des profils de postes/ métiers pour repérer les besoins en compétence
- Mettre à jour les outils de valorisation sur le marché du travail (CV ciblé, candidatures, réseaux sociaux ..)
- Aide au choix et par la prise en compte de l'ensemble des éléments recueillis : Accompagnement à une analyse situationnelle de soi et de ses possibles
- Travail sur la confiance en soi et réassurance
- Etude des prestations de formation/VAE nécessaires à la mise en œuvre du projet - Contact, négociation, facilitation dans la relation aux organismes formation, VAE, santé, handicap, entreprises ..
- Co-construction de stratégies réalistes et adaptées au projet, de plans d'action

Phase de conclusion :

- Co-rédaction des conclusions du bilan (document de synthèse)

APRES L'ACCOMPAGNEMENT

La définition d'un ou plusieurs projets réaliste(s) et réalisable(s) adaptés à vos besoins et à votre bassin d'emploi ainsi que l'atteinte d'objectifs sous-jacents tels que : - Remise en dynamique individuelle - Reprise de confiance en soi - Outils de mobilité créés et validés pour mettre en œuvre les projets ou la recherche d'emploi - Informations exhaustives et actualisées (métiers, marché du travail, santé, formation ..) - Plan d'action qui détaille les démarches à effectuer et les financements à mobiliser si besoin, en lien avec les offres spécifiques d'accompagnement cadre (APEC, APECITA ...).

Il vous sera remis en fin de bilan une attestation de participation et un document de synthèse. Ce document sert à restituer les informations que vous vous serez approprié au cours des différentes étapes du bilan. Il permet de mettre en perspective les projets sur une échelle temporelle, par la prise en considération des éléments recueillis dans l'environnement et l'élaboration des différentes stratégies d'actions pour atteindre les objectifs de son bilan. Ce document comporte des éléments relatifs aux circonstances du bilan, aux compétences et aptitudes au regard des perspectives d'évolution, ainsi que des éléments constitutifs du projet professionnel et la formalisation des étapes du parcours. Il est surtout rédigé dans l'optique d'aider le salarié dans son projet (usage social). Le document de synthèse ne sera remis qu'au bénéficiaire. Le centre détruira tout document relatif au salarié, dès la fin de la prestation, sauf accord express de celui-ci pour les conserver pendant un délai légal d'un an.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et un Référent

Handicap est présent sur le Campus.

SITE DE CARCASSONNE
Lycée Charlemagne
Route de Saint-Hilaire
11 000 CARCASSONNE

SITE DE NARBONNE
Lycée Martin Luther King
Avenue des Etangs
11 100 NARBONNE

SITE DE LIMOUX
Maison paysanne
1 rue salvador allende
11 300 LIMOUX

04 68 119 119
cfppa.pays-d-aude@educagri.fr
www.campusterreetnature.fr
@fpca11 sur



Lycée Charlemagne
Lycée Martin Luther King
CFA agricole de l'Aude
CFPPA des pays d'Aude
Domaine Lycée Charlemagne

